

# Chelles Chaleur info

numéro 9  
Sept. 2013

le journal du réseau de chaleur de Chelles

## Géothermie à Chelles

### Nouveau doublet : mise en service réussie !



Yves Lederer, Président de Chelles Chaleur et Patricia Lavorata, Présidente du SMGC, tournant la vanne, à l'occasion de l'inauguration.

Succès pour le Syndicat Mixte de la Géothermie de Chelles (SMGC), pour les équipes de Chelles Chaleur et de ses prestataires, mobilisés depuis de nombreux mois : le nouveau doublet de géothermie de Chelles, constitué d'un puits producteur et d'un puits injecteur, a été mis en service à la fin du mois de mai dernier. Les nouvelles installations ont été inaugurées comme il se doit, le 12 juin, par Yves Lederer, Président de Chelles Chaleur, Patricia Lavorata, Présidente du

SMGC, l'ADEME, représentée notamment par Madame Joëlle Colosio, sa Directrice Régionale Ile-de-France, des abonnés, des élus, des prestataires, ou encore la DRIEE. Le même jour, les portes de Chelles Chaleur ont été ouvertes au public. Guidés par les équipes d'exploitation, les visiteurs ont pu, eux aussi, découvrir l'installation.

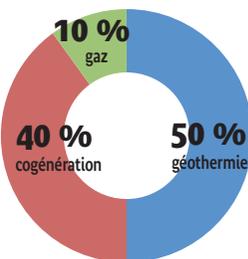
#### Retour sur le forage

Le forage s'est achevé le 13 avril. Différents essais ont été réalisés pour vérifier les performances attendues du doublet : mise en eau, dégorgement, stimulation du réservoir, évaluation de la productivité et de l'injectivité. Pour permettre l'exploitation de sa chaleur sur le réseau, le doublet géothermique a été raccordé hydrauliquement et électriquement. Les installations de surface existantes (canalisations, échangeurs thermiques, variateurs, transformateurs, élévateurs...) ont également été adaptées afin d'optimiser la valorisation de la chaleur sur le réseau.

#### Mix énergétique

Grâce à la mise en service du nouveau doublet de géothermie, la chaleur distribuée sur le réseau de chaleur de Chelles provient désormais au moins à 50% de cette source d'énergie verte, renouvelable et locale, conformément à l'avenant n°6 de la Délégation de Service Public.

Au terme du développement du réseau, la part de la géothermie dans le mix énergétique devrait encore augmenter.



#### Développement du réseau



**Au 1<sup>er</sup> août 2013, 4 932 équivalents logements\* sont raccordés au réseau de Chelles Chaleur.**

Le dernier raccordement, effectué dans le cadre du schéma directeur avec l'aide financière de la Région Ile-de-France, est celui de la résidence les Lys, située rue Gustave Nast.

Les travaux de raccordement au réseau de chaleur de trois résidences sont en cours de finalisation pour une mise en service au courant de l'été. La résidence les Terrasses d'Aurélia, la résidence de la Dame de Chelles et la résidence Côté Parc, représentent un total de 132 équivalents logements supplémentaires.

\* Un équivalent logement représente 65 m<sup>2</sup>.

#### Sécurisation du réseau

#### Renouvellement des installations de distribution



Suite à l'audit sur la sécurisation du réseau de chaleur, le plan d'actions est en cours de finalisation entre Chelles Chaleur et le SMGC.

Les premiers travaux de sécurisation du réseau ont commencé sans attendre, après l'arrêt du chauffage dans les résidences, afin de limiter au maximum les impacts sur les usagers. En effet, certaines canalisations au niveau de la rue Bobby-Sands mais également à proximité de la rue Saint-Hubert ont été remplacées dès le mois de juin dernier.

# ChellesChaleurinfo

## Des tarifs à la baisse : engagement tenu !

La mise en service du nouveau doublet de géothermie, dans le cadre du schéma directeur, permet d'alléger les factures des abonnés, et ce dès la facture sur les consommations de chaleur du mois de juin 2013. Cette baisse d'environ 6% est obtenue grâce à :

- une nouvelle structure tarifaire
- une baisse de la TVA.

La nouvelle structure tarifaire (formules de calcul de la part 'abonnement' et de la part 'consommation') définie dans l'avenant n°6 à la Délégation de Service Public conclu entre le SMGC et Chelles Chaleur, intègre le nouveau mix énergétique du réseau de chaleur, à savoir une part plus importante d'énergie issue de la géothermie.

- **Effet immédiat** : baisse des tarifs du terme R1, qui correspond aux consommations d'énergie, et stabilisation des termes R2 et R3 malgré les nouveaux investissements qui ont été réalisés.
- **Effet à long terme** : amélioration de la maîtrise des évolutions tarifaires dans la durée, puisque le coût de la géothermie, désormais majoritairement utilisée, est déconnecté du coût des énergies fossiles.

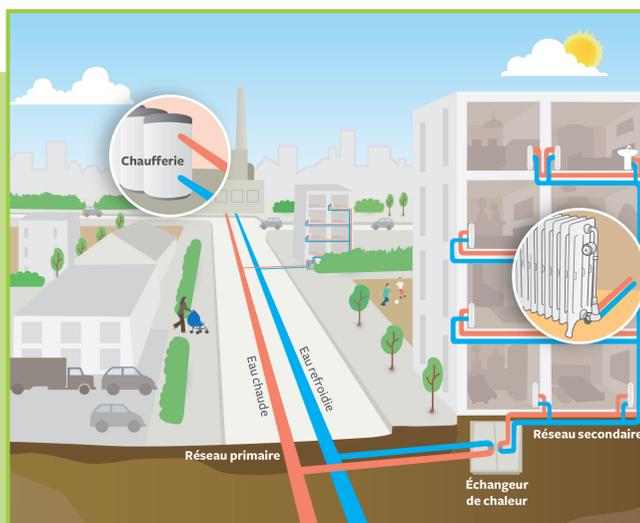
L'utilisation de plus de 50 % d'énergies renouvelables sur le réseau permet d'appliquer le taux réduit de la TVA sur le terme proportionnel R1. La TVA à taux réduit est aujourd'hui à 5,5 % et devrait passer à 5 % en 2014. Chelles Chaleur se tient à la disposition des abonnés (conseils syndicaux, bailleurs et gestionnaires) pour expliquer cette nouvelle facturation.

## Chauffage urbain : qui fait quoi ?

La chaleur nécessaire aux besoins de l'ensemble des usagers du réseau de chauffage urbain de Chelles est produite dans des installations centralisées gérées par Chelles Chaleur : centrale de géothermie, centrale de cogénération et chaudières gaz. Un réseau de canalisations transporte cette énergie sous forme d'eau chaude (70 à 95°C) jusqu'aux bâtiments à desservir. Ce réseau, appelé « **réseau primaire** », est situé sous l'espace public (chaussées, trottoirs, ...). La chaleur est livrée dans un local technique, appelé « **sous station** ». On y trouve des échangeurs de chaleur, permettant le transfert de la chaleur de l'eau du réseau primaire vers les circuits d'eau du bâtiment. On y trouve également des compteurs qui mesurent l'énergie consommée par le bâtiment (chauffage et eau chaude sanitaire). Dans le cadre de la Délégation de Service Public, Chelles Chaleur assure le bon fonctionnement des installations de production et de transport de la chaleur. Cette prestation s'arrête aux échangeurs de chaleur, où la chaleur est livrée conformément aux conditions techniques indiquées dans le contrat entre Chelles Chaleur et les abonnés. Le SMGC est le garant des conditions de réalisation du service.

### La gestion « des secondaires »

Après les échangeurs, les « **réseaux secondaires** » prennent le relai. Ces réseaux assurent la distribution du chauffage et de l'eau chaude sanitaire, depuis l'échangeur jusqu'aux



radiateurs et jusqu'aux robinets et douches de tout le bâtiment. Les « **réseaux secondaires** » appartiennent à l'abonné, qui est responsable de leur bon fonctionnement, de leur entretien, mais également de l'optimisation des températures chez les usagers, ou encore des travaux de réparation et de renouvellement. Généralement ces réseaux sont confiés par le conseil syndical ou le gestionnaire à une société d'exploitation via un contrat privé.

**En cas de difficulté avec l'eau chaude ou le chauffage, contactez le gestionnaire du bâtiment** : il dispose de toutes les informations tant sur le réseau primaire, grâce à ses relations avec Chelles Chaleur que sur le secondaire dont il a la responsabilité.